

Commune d'IXELLES
Madame N. GILSON
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Vos réf. : 7B/PU/MB/BD/2014/591
Nos réf. : AVL/KD/XL-2.494/s.573
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Place Fernand Cocq, 20.

Remplacement des châssis du rez-de-chaussée, aménagement des combles en logement. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 19 juin 2015, sous référence, reçue le 23 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 8 juillet 2015.

La demande concerne un immeuble situé à l'angle de la place Fernand Cocq et de la rue du Conseil, dans la zone de protection de la Maison communale. Il s'agit d'un immeuble de rapport de deux étages sous combles avec un rez-de-chaussée commercial. Le projet vise à changer les châssis du rez-de-chaussée, à modifier l'utilisation du commerce en café et à aménager l'espace sous les combles en logement.

Pour rappel, la CRMS a émis un avis en sa séance du 4 juin 2014 sur une demande de rehaussement d'un étage, de démolition d'une volée d'escalier (et création d'un nouvel escalier), de reprise en sous-œuvre d'une pile de fondation et de l'agrandissement des baies de fenêtre du rez-de-chaussée commercial. Elle avait alors demandé de revoir le projet des châssis du rez-de-chaussée horeca : privilégier des châssis en bois, revoir les divisions et les proportions, prévoir une imposte. L'actuelle demande répond de manière satisfaisante à la requête de CRMS.

La Commission ne formule pas de remarque particulière sur l'aménagement des combles et sur l'installation des fenêtres de toiture dans le bas du versant. Elle demande toutefois de veiller au respect strict des prescriptions du RRU concernant la présence de plusieurs spots d'éclairage sur la façade.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Recevez, Madame l'Echevine, l'expression de nos salutations distinguées,

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ; B.S.D. – D.U. : Mme V. Henry.